

Droit public

Titulaire

Julien PIERET (Coordonnateur)

Mnémonique du cours

DROI-D203

Crédits ECTS

5 crédits

Langue(s) d'enseignement

Français

Période du cours

Premier quadrimestre

Campus

Solbosch

Contenu du cours

Traditionnellement, le droit public recouvre l'ensemble des règles juridiques qui, d'une part, organisent le fonctionnement de l'État et de ses organes et, d'autre part, encadrent les relations qu'entretiennent l'État et ses organes avec les personnes se trouvant sur son territoire. Le cours de *Droit public* reposera donc sur l'exposé de ces règles juridiques. Il vise plus particulièrement à prolonger et approfondir les éléments de droit public enseignés dans le cadre du cours *d'Introduction au droit, en ce compris les aspects sociologiques du droit* (DROID103). À cette fin, l'essentiel de la matière enseignée portera sur les deux grandes divisions, fonctionnelle et territoriale, qui charpentent l'ensemble du droit public belge, soit la séparation des pouvoirs d'une part, le fédéralisme et la répartition des compétences qu'il implique d'autre part.

Objectifs (et/ou acquis d'apprentissages spécifiques)

Ce cours et l'ensemble des activités pédagogiques qui y sont associées (exposés *ex cathedra*, slides commentées, travaux et lectures personnelles, séances d'exercices dirigés...) visent à ce que les étudiant-e-s soient, à l'issue de l'enseignement, capables :

- De situer la place singulière du droit public parmi les différentes branches du droit en général et de comprendre dans quelles conditions s'est juridiquement constitué et a évolué l'État belge ;
- De maîtriser les principales sources du droit public belge (Constitution, lois spéciales) ;
- De distinguer parmi les différents organes de l'État ceux assumant les fonctions législatives, exécutives et judiciaires et d'expliquer leurs compositions, compétences et modalités d'action respectives ainsi que les dispositifs qui permettent leur collaboration ;

- De maîtriser les principales notions à la base des contentieux administratif et constitutionnel ;
- De comprendre la dynamique singulière du fédéralisme belge et ses principales caractéristiques ;
- D'identifier qui de l'autorité fédérale, régionale ou communautaire est compétente pour élaborer et mettre en œuvre les principales politiques publiques ;
- De différencier les principales organisations internationales dont fait partie la Belgique et de comprendre les singularités du droit international et la place qu'il occupe dans la hiérarchie des normes ;
- De comprendre comment sont juridiquement consacrés les principaux droits fondamentaux et libertés publiques en vigueur en Belgique et quelles sont les institutions nationales et internationales chargées de veiller à leur respect.

Au côté de ces objectifs d'apprentissage spécifiques, cet enseignement repose également sur le développement de compétences transversales et d'ordre méthodologique. Tout au long du cours et à l'occasion de la préparation des séances d'exercices pratiques, les étudiant-e-s auront l'opportunité :

- De manipuler et de s'appropriier les principales sources constitutionnelle et légales du droit public belge ;
- D'apprendre à utiliser les principaux moteurs de recherche juridique, à repérer, se procurer et analyser les sources formelles du droit public ;
- D'affiner leur sens critique et leur méthode d'analyse en se confrontant à plusieurs sujets de l'actualité politique belge ainsi qu'à un aperçu de la littérature scientifique pertinente en la matière.

Pré-requis et co-requis

Cours pré-requis

DROI-D103 | Introduction au droit, y compris les aspects sociologiques du droit | 5 crédits

Connaissances et compétences pré-requis

DROID103 - Introduction au droit, y compris les aspects sociologiques du droit.

Il est très vivement déconseillé de suivre le cours de *Droit public* sans avoir préalablement validé le cours *d'Introduction au droit*. La matière vue lors de cet enseignement introductif est supposée être maîtrisée par les étudiant-e-s qui suivent le cours de *Droit public*.

Méthodes d'enseignement et activités d'apprentissages

Le cours repose sur 24 séances (2h) de cours magistral.

Chaque séance de cours comprend :

- un exposé théorique de la matière ;
- la présentation des sources juridiques en lien avec la matière ;
- un exercice relatif à l'usage et la compréhension de ces sources.

Ces séances de cours s'accompagnent de 10 séances de travaux pratiques.

Chaque séance de travaux pratiques comprend :

- le rappel synthétique des principaux éléments enseignés lors du cours magistral ;
- des exercices de recherche et de manipulation des sources juridiques ;
- une préparation à l'examen par la réalisation de petits tests.

Contribution au profil d'enseignement

Cet enseignement étant dispensé à plusieurs sections (POLI, SOCA, SHUM, HIST, ...), il est impossible d'envisager comment il participe à l'ensemble des profils d'enseignements de ces différentes sections. Si l'on prend le profil d'enseignement du diplôme en sciences politiques comme profil de référence, ce cours permet aux étudiant.e.s "d'acquérir, d'entretenir et de développer ses connaissances dans les différents domaines des sciences sociales et politiques (ici, la discipline juridique) pour avoir une lecture plurielle d'un phénomène de société". En particulier, il contribue aux compétences suivantes, telles qu'elles sont reprises dans le profil d'enseignement prévu pour le bachelier en science politique :

- "Analyser les relations de pouvoir dans les sociétés
- Dégager les enjeux d'une situation sociale complexe
- Comprendre la dynamique des relations entre les acteurs des différents systèmes
- Comprendre le fonctionnement des institutions et leurs évolutions".

Références, bibliographie et lectures recommandées

Chaque séance de **cours magistral** s'accompagne d'une série de ressources pédagogiques disponibles sur l'Université virtuelle:

- **Diapositives illustrées** : elles contiennent une synthèse de la matière enseignée, le renvoi aux sources juridiques pertinentes ainsi que plusieurs illustrations d'actualité (ex. : cartes, articles de presse, liens vers podcasts, ...)
- **Lectures obligatoires** : il s'agit des lectures qui vous permettent de garder une trace écrite de la matière enseignée. Il s'agit pour l'essentiel d'extraits de manuels de droit public. Ces textes ont notamment pour objectif de compléter vos notes prises lors des séances de cours.
- **Lectures approfondies** : il s'agit de lectures qui vous permettent d'affiner vos connaissances et d'approfondir la matière en allant généralement plus loin que ce qui a été exposé dans les diapositives. Textes plus savants, plus conceptuels ou plus techniques, ils sont à votre disposition pour satisfaire votre curiosité intellectuelle et alimenter votre réflexion, voire enrichir votre formation (la plupart de ces textes s'inscrivent dans les disciplines que vous étudiez, la sociologie, la science politique ou encore l'histoire).

De façon régulière, différents tests à réaliser en ligne seront également mis en ligne afin de permettre aux étudiant.e.s de vérifier leur maîtrise de la matière.

Chaque séance d'**exercices pratiques** s'accompagne de diapositives présentant la synthèse de la matière et des corrigés des exercices réalisés en séance. Cette documentation est disponible sur l'Université virtuelle.

Ouvrages de base :

Pour les personnes peu familières du droit belge et de son système institutionnel, la lecture des deux ouvrages suivants est recommandée :

- Pierre Blaise, Jean Faniel, Caroline Sägesser, *Introduction à la Belgique fédérale. La Belgique après la sixième réforme de l'État*, 2e éd. Bruxelles, éditions du CRISP, 2022. 108p. (12 euros). Cliquez ici pour le commander [<https://www.crisp.be/librairie/catalogue/2077-introduction-a-la-belgique-federale-9782870752807.html>] .
- Caroline Sägesser, *Législatif, exécutif et judiciaire. Les relations entre les trois pouvoirs*, Bruxelles, Dossier du CRISP, 2016. 71p. (7,50 euros). Cliquez ici pour le commander [<https://www.crisp.be/librairie/catalogue/1915-legislatif-executif-judiciaire-relations-trois-pouvoirs-9782870751428.html>] .

Il ne s'agit pas d'ouvrages obligatoires sur lesquels sera basé l'enseignement. Cependant, leur contenu correspond largement à la matière qui sera enseignée et ils constituent à ce titre de précieux guides vers lesquels se référer.

En outre, le Plan de cours fournit une série de ressources bibliographiques générales sur le droit public et l'architecture institutionnelle belge. Toutes sont disponibles aux bibliothèques de l'ULB.

Support(s) de cours

Université virtuelle

Autres renseignements

Lieu(x) d'enseignement

Solbosch

Contact(s)

Toute demande d'information relative à ce cours doit être adressée à son titulaire : Julien Pieret (julien.pieret@ulb.be) / 02.650.21.41

Méthode(s) d'évaluation

Examen écrit

Méthode(s) d'évaluation (complément)

L'examen est un examen écrit d'une durée de 3h. Le questionnaire comprend plusieurs types de questions :

- des questions dites de visuations (maîtrise de base de la matière) ;
- des questions dites de sources (manipulation des sources juridiques) ;



- > des questions dites de recherches (capacité à rechercher et fournir une information juridique) ;
- > des questions dites de cas pratiques (mise à l'épreuve de la matière)

Régulièrement, lors des séances de cours et d'exercices pratiques, des questions comparables à celles contenues dans l'examen seront présentées et résolues en séance.

Construction de la note (en ce compris, la pondération des notes partielles)

L'examen écrit est noté sur /50.

Les questions de visulaton et de sources valent pour 20 points (2 x 10).

Les questions de recherche et les cas pratiques valent pour 30 points (2 x 15).

Langue(s) d'évaluation principale(s)

Français

Programmes

Programmes proposant ce cours à la faculté de Philosophie et Sciences sociales

BA-POLI | **Bachelier en sciences politiques, orientation générale** | bloc 2, BA-SHUM | **Bachelier en sciences humaines et sociales** | option Bruxelles/bloc 2 et BA-SOCA | **Bachelier en sociologie et anthropologie** | bloc 2

